



CA Creil Sud Oise (Siren : 200068047)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Creil
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Claude VILLEMAIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24, rue de la Villageoise
Numéro et libellé dans la voie	CS 40081
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60106 CREIL CEDEX
Téléphone	03 44 64 74 74
Fax	03 44 64 74 75
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	87 313
-----------------------------	--------

Densité moyenne 1 041,42

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Cramoisy (216001727)	756
60	Creil (216001743)	35 952
60	Maysel (216003871)	252
60	Montataire (216004101)	13 545
60	Nogent-sur-Oise (216004580)	19 764
60	Rousseloy (216005454)	320
60	Saint-Leu-d'Esserent (216005777)	4 777
60	Saint-Maximin (216005827)	3 230
60	Saint-Vaast-lès-Mello (216005942)	1 147
60	Thiverny (216006262)	1 068
60	Villers-Saint-Paul (216006759)	6 502

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air <i>Lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Conduit, dans une démarche coordonnée avec les villes, de la stratégie et de la politique en matière d'environnement et de développement durable, de maîtrise énergétique, d'études et expertise en matière de dépollution des sols, la mise en œuvre des travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrages des opérations concernées ; La réalisation d'un plan de paysage ; Les études et travaux d'aménagement des corridors verts prévus au plan-guide du projet « gare, cœur d'agglomération ».</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Mise en place d'un plan d'action environnementale ; Conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, de la stratégie et de la politique en matière d'environnement et de développement durable, de maîtrise énergétique, d'études et expertise en matière de dépollution des sols, la mise en œuvre des travaux étant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées ; Etudes préalables à la mise en place d'une agence locale de l'énergie au niveau de l'agglomération ; Conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, d'un schéma directeur des circulations douces et</i>

des pistes cyclables au niveau de l'agglomération. Protections et mise en valeur de l'environnement : élaboration, mise en œuvre, suivi et révision de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), notamment le SAGE de la Brèche.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

économique et sociale et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire : équipements réalisés ou acquis par la communauté, ainsi que les équipements dont la capacité d'accueil et le rayonnement concernent l'ensemble de l'agglomération : le stade Marie Curie, les gymnases et terrains de sports propriété de la communauté et mis à disposition des collèges et lycées de la communauté

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Enseignement : Actions relatives aux lycées, collèges et IUT ainsi qu'à leurs services annexes dans la limite des compétences dévolues à une communauté d'agglomération et notamment : Travaux ou participations financières aux établissements d'enseignement du territoire, dans le cadre de projets ou d'opérations qui concourent au développement ou à l'enrichissement d'une offre de formation et de qualification bénéficiant aux habitants de l'agglomération, dans une optique de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ou contribuant significativement, par le développement de formations d'excellence, à renforcer l'attractivité et l'image de l'agglomération. Subventions aux foyers socio-éducatifs.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements culturels ou artistiques d'envergure régionale ou nationale, ou concourant directement à l'attractivité, au rayonnement et à l'image du territoire intercommunal ; Promotion de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la communauté ; Conduite et valorisation sous toutes ses formes du travail d'inventaire du patrimoine industriel de l'agglomération creilloise.

- Activités sportives

Organisation, accueil ou soutien, dans le cadre d'une démarche coordonnée avec les villes, d'événements sportifs d'envergure régionale ou nationale, ou concourant directement à l'attractivité, au rayonnement et à l'image du territoire intercommunal.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II de la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi : gestion du mobilier urbain nécessaires à l'organisation des transports urbains (poteaux d'arrêts, abribus, système d'information des voyageurs) ; élaboration et conduite, dans une démarche coordonnée avec les villes, de projets visant au renforcement de l'intermodalité ; études et mise en oeuvre d'actions visant à organiser les déplacements à l'échelle du territoire de la communauté, quels que soient les publics et les modes concernés ; recherche de complémentarité avec les autres intercommunalités (assurer les liaisons techniques avec les collectivités voisines).

- Transport scolaire

Convention avec le conseil général

- Organisation des transports non urbains
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation <i>Programmations et contractualisations financières : Elaboration, en coordination avec les villes, des programmations financières et contractualisations pluriannuelles selon les modalités posées par les partenaires et financeurs de l'agglomération, la mise en œuvre des projets et des opérations restant de la compétence des maîtres d'ouvrage des opérations concernées. Les champs concernés sont notamment : la politique foncière, la rénovation urbaine, l'aménagement et le développement du territoire intercommunal, l'habitat, la programmation des fonds européens. Elaboration, en coordination avec les villes, des avis, contributions et expressions de positions qui sont demandés par les partenaires extérieurs sur des documents programmatiques de type schéma directeur global ou sectoriel.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création ou aménagement et entretien de la voirie : La chaussée et les accessoires directement liés aux besoins de la circulation publique de la voie de desserte du centre de valorisation des ordures ménagères à Nogent sur Oise et Villers Saint Paul, Les chaussées et accessoires directement liés aux besoins de la circulation publique des anciennes voies départementales remises aux villes et constituant les traversées Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération à savoir : le RD 123 à partir de la RD 200 jusqu'à la RN 16 et la RD 162 et la RD 916 A étendu jusqu'à la RD 200 ; Les voies de contournement (RD 200 et RD 2001 - ex RN 16) et les entrées d'agglomération (l'intervention communautaire se limitant à l'entretien et à l'aménagement paysager ainsi qu'à la protection phonique)</i>
- Parcs de stationnement <i>Création ou aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>L'élaboration et coordination de la stratégie touristique à l'échelle du territoire de la Communauté, en lien avec les villes et avec les Comités départemental et Régional de Tourisme ; La mise en réseau des offices de tourisme existants sur le territoire de la communauté en vue de créer à terme un office de tourisme intercommunal ; La conduite d'études et de projets visant au développement d'une offre touristique permettant de valoriser les atouts du territoire de la Communauté et de renforcer son attractivité</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>politique de l'habitat au travers du programme local de l'habitat, et de façon générale l'observation et le suivi des tentances en matière d'habitat et de foncier sur le territoire.</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social <i>actions et aides financières en faveur du logement social</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social <i>Logement social : Réalisation de logements sociaux dans le cadre de l'aménagement du quartier "Gournay-Les Usines" au titre de la mixité de l'habitat</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : la réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'amélioration du parc immobilier bâti</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti <i>Amélioration du parc immobilier bâti dans au titre des OPAH : les quartiers d'habitat ancien et la Roseaie</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat <i>La Communauté est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés par le Conseil Communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (Ce droit ne peut s'exercer que dans le périmètre fixé après délibération concordante de la ou des communes intéressées).</i>

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Projet de territoire ou tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>Secours et lutte contre l'incendie Les participations financières au fonctionnement du SDIS de l'Oise (centre de secours transféré au SDIS) ; Le fonctionnement des commissions intercommunales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'agglomération creilloise et d'accessibilité aux personnes handicapées dans l'agglomération creilloise</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° de l'article 1er de loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Autres <i>Bourse du Travail Réalisation et gestion d'une maison de la justice et du droit. La compétence « Aménagement de l'espace communautaire » inclut également les volets suivants : Elaboration, dans une démarche coordonnée avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers relevant de la stratégie foncière de l'agglomération, au travers notamment de l'élaboration et du suivi du Programme d'Action Foncière, selon les modalités fixées par l'EPFLO. Pilotage, dans une démarche coordonnée avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers relatifs à l'évolution du secteur gare et de l'étoile ferroviaire dans le cadre du dossier « Gare, cœur d'agglomération ». Mise en cohérence, en lien avec les villes, de l'ensemble des études et des dossiers ayant trait à la valorisation économique, touristique ou environnementale des berges communautaires et des bords de l'Oise, notamment dans le cadre du Projet de canal Seine-Nord Europe ; élaboration du schéma directeur des circulations douces à l'échelle de l'agglomération. Concertation et démocratie participative : Création, fonctionnement et animation d'un Conseil de Développement visant à suivre et à évaluer la conduite des politiques publiques menées par la Communauté. La communauté peut demander à exercer, au nom et pour le compte du département ou de la région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou à l'autre de ces collectivités, dans les conditions définies à l'article L. 5210-4 du CGCT</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (200009918)	SM fermé	111 208
60	Syndicat Mixte du Parc d'Activités Multi sites de la Vallée de la Brèche (200037679)	SM fermé	111 208
60	Pôle Métropolitain de l'Oise (200078772)	Pôle métrop.	275 184
60	Syndicat du Parc Alata (200036747)	SM fermé	122 111
60	Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (200075125)	SM fermé	323 852
60	Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (200006039)	SM ouvert	430 228
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)